Logo de l’entreprise

Adresse

Nom du salarié

Adresse du salarié

Lieu et date

Civilité,

Notre branche professionnelle a signé avec les 3 organisations patronales représentatives (FEDEPSAD, UNPDM, UPSADI) et les quatre organisations syndicales suivantes (Fédération des services CFDT, CFTC Santé Sociaux, CFE-CGC, et SECI-UNSA) un accord concernant la classification des emplois du personnel de la branche du négoce des dispositifs médico-techniques.

Cet accord s’applique à compter du 5 octobre 2023 et chaque entreprise a 2 ans pour le mettre en œuvre pour une application au plus tard le 5 octobre 2025.

L’ambition de cet accord est d’accompagner la diversification des activités et de permettre une plus grande équité dans le classement par un système d’évaluation commun à tous les emplois.

La nouvelle classification repose sur le principe d’une évaluation objective des emplois et non des titulaires des postes à partir des définitions de fonction : à un emploi correspond une classification.

La mise en œuvre de la nouvelle classification a permis d’aboutir au classement suivant concernant votre emploi. A compter de ce jour :

L’appellation de votre emploi est :

Le détail de la pesée de votre emploi est le suivant ; Technicité : …pts ; Responsabilité : …pts ; Autonomie : …pts.

En conséquence, le classement de votre emploi est :

Votre statut est :

Veuillez recevoir,

Civilité, ……

*Lettre recommandée avec AR ou remise en mains propres contre décharge*